



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**N° Spécial**

**04 octobre 2017**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRE du 04 octobre 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Avis</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>Page</b>
DRE N° 2017-217	28.09.2017	Avis d'arrêté préfectoral mettant en demeure la société OIL France de respecter l'article 2.1 de l'arrêté préfectoral 2015-256 du 19 novembre 2015 imposant des prescriptions de remise en état de son ancien site à Saint-Cloud 175-177, boulevard de la République	3
DRE N° 2017-218	29.09.2017	Avis d'arrêté préfectoral mettant en demeure la société GARAGE DES CITES de respecter, dans un délai de quinze jours, l'article 2.1 de l'arrêté préfectoral complémentaire 2017-154 du 10 juillet 2017 relatif à la remise en état du site au 359, avenue de la Division Leclerc à Châtenay-Malabry, après la cessation d'activité.	3

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

**Avis d'arrêté préfectoral DRE n° 2017-217 du 28 septembre 2017 mettant en demeure la société OIL France de respecter l'article 2.1 de l'arrêté préfectoral 2015-256 du 19 novembre 2015 imposant des prescriptions de remise en état de son ancien site à Saint-Cloud 175-177, boulevard de la République.**

Par arrêté DRE n° 2017-217 du 28 septembre 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure le représentant de la Société OIL FRANCE, dont le siège social est situé à PARIS, 10-12, square Adanson, de respecter l'article 2.1 de l'arrêté préfectoral 2015-256 du 19 novembre 2015 imposant des prescriptions de remise en état de son ancien site à Saint-Cloud 175-177, boulevard de la République.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de SAINT-CLOUD, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**Avis d'arrêté préfectoral DRE n° 217-218 du 29 septembre 2017, mettant en demeure la société GARAGE DES CITES de respecter, dans un délai de quinze jours, l'article 2.1 de l'arrêté préfectoral complémentaire 2017-154 du 10 juillet 2017 relatif à la remise en état du site au 359, avenue de la Division Leclerc à Châtenay-Malabry, après la cessation d'activité.**

Par arrêté DRE n° 217-218 du 29 septembre 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure la société GARAGE DES CITES, dont le siège social est situé à CHATENAY MALABRY Cedex, 359, avenue de la division Leclerc B.P.12, de respecter dans un délai de quinze jours, l'article 2.1 de l'arrêté préfectoral complémentaire 2017-154 du 10 juillet 2017 relatif à la remise en état du site.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de CHATENAY-MALABRY, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>